

ARRÊTÉ DU MAIRE

(Libertés publiques et pouvoirs de police – Police Municipale)

**Le Maire de la Ville de Sablé-sur-Sarthe,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212-1 et 2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5,

Vu le Code de la Route et ses articles L 411-1 et R 411-8 et 25,

Vu l'Arrêté Interministériel du 6 décembre 2011, modifiant l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'Arrêté Interministériel du 26 juillet 1974 approuvant le livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, aux abords de la Maison de l'Enfance et de la Famille, avenue des Bazinières et rue Saint Exupéry à Sablé-sur-Sarthe, le MARDI 4 OCTOBRE 2022, à l'occasion de la prestation de nettoyage des vitres avec un camion nacelle,

**ARRETE :**

- ARTICLE 1 :** Le MARDI 04 OCTOBRE 2022, de 7 h 00 à 18 h 00, le stationnement sera interdit autour du bâtiment de la Maison de l'Enfance et de la Famille, sur les emplacements situés 10 avenue des Bazinières et 2 rue Saint-Exupéry, à Sablé-sur-Sarthe. (ART R417-10 du Code de la Route).
- ARTICLE 2 :** La circulation des piétons sera interdite au droit du chantier et déviée selon le déroulement des travaux.
- ARTICLE 3 :** La signalisation relative aux présentes mesures sera fournie et mise en place par les services techniques municipaux.
- ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Sablé-sur-Sarthe, Madame la Cheffe du service de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Cheffe du service de Police Municipale, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et publiée par voie de presse locale.

Publié le :

3 0 SEP. 2022

Sablé-sur-Sarthe, le 29 septembre 2022

Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services  
Mélanie DUCHEMIN

